

Préservation de la qualité des eaux de baignade et du patrimoine marin

L'Agglomération Cannes Lérins installe un filet de récupération des déchets au port Canto



Mercredi 27 juillet 2022, le Président de l'Agglomération Cannes Lérins et Maire de Cannes, David Lisnard, a participé à la pose d'un filet de récupération des macro-déchets et micro-déchets sur l'exutoire d'une canalisation d'eaux pluviales immergée au port Canto. Ces filets anti-déchets, déployés depuis 2020 de façon pionnière dans le bassin communautaire, limitent de manière très significative, les rejets en mer (plastique, verre, aluminium, mégots de cigarettes, etc.). Ils permettent ainsi de lutter contre la pollution des fonds marins. En juillet 2020, l'Agglomération installait pour la première fois en France en milieu portuaire ce dispositif de microfiltration au Vieux-Port de Cannes, collectant alors 88 kilos de déchets. Il s'agit ainsi du cinquième filet installé à Cannes depuis mars 2020. Cette opération s'inscrit dans la poursuite des actions de préservation et de protection des fonds marins déployées par David Lisnard.

Pose du filet anti-déchets au port Canto, en présence de David Lisnard © CACPL

« Cannes agit de façon pionnière et méthodique pour protéger la Méditerranée. 80 % des déchets en mer proviennent de la terre. Les cours d'eau et les réseaux d'eaux pluviales constituent l'un des principaux vecteurs d'apport des déchets depuis l'intérieur des terres vers le littoral, et ces déchets ont des conséquences très néfastes sur les écosystèmes aquatiques. A titre d'exemple, un mégot de cigarette pollue 500 litres d'eau et libère jusqu'à 250 substances toxiques. C'est pourquoi nous faisons le choix de les stopper et de les récupérer en amont par la pose d'un filet de microfiltration des déchets, comme ici au port Canto de Cannes. Déjà déployés depuis 2020 de façon pionnière sur notre bassin de vie, ces filets anti-déchets sont d'une grande efficacité pour protéger et préserver notre écosystème maritime si exceptionnel ».

David Lisnard, président de l'Agglomération Cannes Lérins et mairie de Cannes

Un dispositif innovant pour préserver les eaux du bassin de vie cannois

L'Agglomération Cannes Lérins installe, mercredi 27 juillet 2022, **un filet de récupération des déchets à l'exutoire immergé d'une canalisation d'eaux pluviales au port Canto à Cannes**. Ce dispositif innovant, d'un montant de 6 000 € T.T.C retient **les déchets solides (plastique, verre, aluminium, mégots de cigarettes...)** transportés par les réseaux d'eaux pluviales sans réduire le débit des eaux de pluie. Il s'agit en effet d'un filet fabriqué sur mesure, à haute capacité de filtration, par l'entreprise mandocienne Pollustock. Une opération concrète pilotée par l'Agglomération Cannes Lérins, qui s'inscrit dans le programme de **préservation de la qualité des cours d'eau et des eaux de baignade**. Les objectifs de cette action sont doubles :

- **renforcer la préservation du patrimoine naturel par la récupération des déchets**, avant qu'ils n'arrivent en mer. Ce dispositif complète ainsi les opérations d'entretien et de sensibilisation d'ores et déjà engagées, en amont du milieu marin, sur la partie terrestre du bassin de vie. Pour rappel, depuis la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par l'Agglomération Cannes Lérins en juin 2016, plus de **980 000 m² de cours d'eau et vallons publics ont été débroussaillés et plus de 130 tonnes de macro déchets ont été retirés sur le territoire** ;
- **acquérir, empiriquement, une connaissance fine de la nature et du volume des déchets collectés**, en vue d'optimiser les équipements et dispositifs anti-déchets existants et à venir sur les communes de l'Agglomération Cannes Lérins.

Depuis janvier 2020, **une trentaine de filets de rétention ont été installés** à Mandelieu-La Napoule, Cannes et Théoule-sur-Mer aux extrémités des canalisations d'eaux pluviales. A ce jour, **1,8 tonne de déchets secs** (emballages plastiques, métalliques, cartonnés et papiers) a été collectée sur l'ensemble du territoire.



En parallèle de ces solutions innovantes, la **sensibilisation notamment des scolaires et la lutte contre l'incivisme**, font aussi partie d'un dispositif global qui vise à éviter que la mer ne soit polluée. Cela s'est notamment traduit par le déploiement **depuis 2018 de 800 plaques signalétiques « Ici commence la mer »**, initiative dupliquée dans plus de 50 communes françaises et européennes, qui permet de réduire en amont les déchets en mer. Enfin, depuis le 1^{er} juin 2019, les **kiosques de restauration se sont engagés à ne plus utiliser de vaisselle en plastique jetable**.